

Service émetteur : DROSMS

Cayenne, le 30 OCT. 2015

Affaire suivie par : Mme ALCIDE
Courriel : marie.alcide@ars.sante.fr

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Téléphone : 0594 25 72 70
Télécopie : 0594 35 49 81

à

Ref: FIR /ARS/2015/N° 100

Monsieur le Président de l'Association
MUTUALITE FRANCAISE DE GUYANE
Route de Montabo
1, Chemin Beney – Appt 1B
97300 CAYENNE

V/N° SIRET : 501 896 336 00028

2015-309-0002

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL 2015

Vous avez déposé un dossier au titre de l'année 2015.

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L. 1435-8 et des articles R. 1435-16 à 22 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer au titre de l'année 2015 la somme de : 20 000.00 euros dans le cadre du financement de l'action : Promotion du sport et de l'alimentation saine chez les jeunes.

Le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du code de la santé publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

La dépense sera imputée sur le budget de l'Agence Régionale de Santé pour un montant de 20 000.00 euros sur les comptes suivants :

- compte d'imputation : 65734
- destination : 300-4-1 Autres actions de soutien et de partenariat pour relayer la politique de santé publique
- compte FIR : 6572133410

Les recours contre la présente décision sont à former auprès du secrétariat du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la notification (pour les établissements ou organismes auxquels elle est notifiée) ou, selon le cas, de la publication de la présente décision.

La Directrice de la régulation de l'offre de santé et médico-sociale de l'Agence régionale de Santé Guyane et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Directeur général de
L'Agence Régionale de Santé

SIGNE

Christian MEURIN